

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 8 mai 2023 à 18 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2 (arrivée à 18 h 32)

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, et monsieur Éric Cloutier, directeur de la Sécurité publique.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet de service de garde dans le cadre du projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté du ministère de la famille au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Modification de la résolution 2023-03-8772.**
- 5) **Services de courtier immobilier – Révision à l'adjudication de contrat selon la résolution 2023-05-8907.**
- 6) **Ressources humaines – Demande de congé sans traitement d'un responsable de bibliothèque.**
- 7) **Approvisionnement – Achat de poteaux, potences et lumières pour le stationnement du Centre communautaire Johnville et l'aire de repos.**
- 8) **Orford Musique, concert de la série « Orford sur la route » – Autorisation de signature d'un protocole d'entente.**
- 9) **Réparation du moteur du camion 12 roues (numéro 70-06) – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation du moteur.**
- 10) **La Cartoucherie – Approvisionnement pour le remplacement du photocopieur au garage municipal.**
- 11) **Période de questions.**

12) Levée ou ajournement.

1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2023-05-8940

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) **Période de questions.**

Aucune.

4) **Projet de service de garde dans le cadre du projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté du ministère de la famille au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Autorisation de signature du bail.**

Reporté.

5) **Services de courtier immobilier – Révision à l'adjudication de contrat selon la résolution 2023-05-8907.**

Résolution 2023-05-8941

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'Équipe Lacroix datée du 26 avril 2023 concernant des services de courtier immobilier sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT la contre-proposition soumise par la Ville de Cookshire-Eaton selon la résolution 2023-05-8907;

CONSIDÉRANT le refus de cette contre-offre du courtier immobilier et le maintien de son offre initiale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et résolu :

QUE soit abrogée la résolution numéro 2023-05-8907;

QUE soit retenu les services de courtage immobilier de l'Équipe Lacroix au taux de six pour cent (6 %) du prix de vente, avec un montant minimal de

8 000 \$ par transaction, pour certaines transactions dans le secteur du Boisé (Cookshire);

QUE la présente autorisation ne constitue pas un contrat d'exclusivité et n'empêche pas la Ville de retenir les services d'autres courtiers immobiliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Ressources humaines – Demande de congé sans traitement d'un responsable de bibliothèque.

Résolution 2023-05-8942

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement pour une période de douze mois reçue le 1^{er} mai 2023 de la responsable de la bibliothèque du secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT QUE les motifs invoqués sont pour des raisons médicales exceptionnelles, sérieuses et justifiées;

CONSIDÉRANT la volonté de la salariée de revenir en fonction en date du 7 mai 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser la demande de congé sans traitement de la responsable de la bibliothèque du secteur Cookshire du 8 mai 2023 au 6 mai 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Approvisionnement – Achat de poteaux, potences et lumières pour le stationnement du Centre communautaire Johnville et l'aire de repos.

Résolution 2023-05-8943

CONSIDÉRANT l'octroi de budget lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 concernant l'acquisition de poteaux, potences et lumières pour le stationnement du Centre communautaire Johnville et l'aire de repos;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de services au montant de 11 033,50 \$ (taxes applicables en sus);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE soit autorisé un budget maximal de 11 050 \$ (taxes applicables en sus) pour l'acquisition de poteaux, potences et lumières pour le stationnement du Centre communautaire Johnville et l'aire de repos;

QUE l'adjudication du contrat suivant l'appel d'offres sur invitation à au moins deux soumissionnaires soit autorisée par le Conseil municipal à une séance subséquente selon l'offre du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Orford Musique, concert de la série « Orford sur la route » – Autorisation de signature d'un protocole d'entente.

Résolution 2023-05-8944

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le protocole d'entente avec le Centre d'arts Orford, au montant de 1 500 \$, pour l'organisation d'un concert classique « Orford sur la route » le 17 juillet 2023 à l'église catholique Saint-Camille du secteur Cookshire.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Réparation du moteur du camion 12 roues (numéro 70-06) – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation du moteur.

Résolution 2023-05-8945

CONSIDÉRANT l'autorisation d'un budget au montant de 50 000 \$ (taxes nettes incluses) donnée par le Conseil municipal pour la réparation du camion numéro 70-06 selon la résolution 2023-04-8850;

CONSIDÉRANT le paiement au montant de 21 000,00 \$ (taxes applicables en sus) à Les Camions Gilbert inc, concernant l'acquisition d'un moteur usagé selon cette même résolution;

CONSIDÉRANT les frais finaux de STZ Diesel inc. concernant les pièces et l'installation de ce moteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 28 654,31 \$ (taxes applicables en sus) concernant les pièces et l'installation du nouveau moteur du camion numéro 70-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) La Cartoucherie – Approvisionnement pour le remplacement du photocopieur au garage municipal.

Résolution 2023-05-8946

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'accepter l'offre de services de La Cartoucherie datée du 3 mai 2023 concernant le remplacement de photocopieur au garage municipal, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La directrice des finances et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de cette soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Période de questions.

Aucune.

12) Levée ou ajournement.

Résolution 2023-05-8947

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 18 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe